

Résumé du Chapitre 1 : Histoire de l'évolution de l'ergonomie_ Définition, Typologie et Champ d'Intervention de l'Ergonomie

1- L'ère des précurseurs : le contexte de la genèse

2- La naissance et l'ère du développement

3- L'ère de la psychotechnique : l'adaptation de l'homme au travail (1935-1955)

4- L'ère de l' "human engineering" (1950-1970)

5- L'ère de l'analyse du travail (1955- 2006...?)

6. Définition de l'ergonomie :

L'ergonomie, du grec érgon (travail) et nómos (loi), est une discipline qui étudie les interactions entre l'Homme en activité et les composantes de cette activité (tâches, outils, méthodes, environnement de travail...), pour élaborer des systèmes permettant d'œuvrer dans des conditions d'efficacité, de sécurité et de confort optimales.

6- Définition de l'ergonomie :

L'ergonomie, du grec érgon (travail) et nómos (loi), est une discipline qui étudie les interactions entre l'Homme en activité et les composantes de cette activité (tâches, outils, méthodes, environnement de travail...), pour élaborer des systèmes permettant d'œuvrer dans des conditions d'efficacité, de sécurité et de confort optimales.

Par extension, l'ergonomie désigne également l'état qualitatif résultant de l'ensemble des caractéristiques du ou des systèmes optimisés.

Par nature, l'ergonomie sollicite les ressources de nombreuses disciplines relatives à l'humain : physiologie et psychologie, médecine, sociologie et anthropologie, économie et ingénierie...

7- Ergonomie et RSE :

En tant que discipline aux résultats notables en matière d'amélioration du bien-être au travail, l'ergonomie s'inscrit de fait comme un vecteur essentiel des démarches RSE. À ce titre, elle figure explicitement au rang des préconisations de la norme ISO 26000.

8- L'ergonomie en 3 dimensions :

a) Ergonomie physique

Ici, ce sont principalement les interactions physiologiques de l'Homme et de son activité qui sont concernées. Sont recherchées des améliorations dans les domaines de la posture, des manipulations, de la prise de charge, du mouvement (notamment répétitif), de la configuration du poste de travail, de la sécurité et plus globalement de la santé.

b) Ergonomie cognitive

Elle traite plus spécifiquement des aspects mentaux (intellectuels et psychologiques) de la relation opérateur/activité : perception, raisonnement, mémoire, stimuli et réponses psycho-motrices... Les améliorations recherchées touchent notamment à la performance, à la prise de décision, à la gestion des erreurs ou encore au stress.

c) Ergonomie de l'organisation :

L'ergonome organisationnel se penche prioritairement sur les problématiques structurelles des systèmes professionnels : organisation des processus et réglementation opérationnelle. Ses interlocuteurs privilégiés sont les gestionnaires des ressources humaines. Il travaille en particulier sur les thématiques d'horaires, de rythmes, de modalités d'activité (par exemple le ratio présence physique / télétravail).

9- Quelques champs d'application emblématiques de l'ergonomie

Si l'ergonomie peut s'appliquer à tous les domaines de l'activité humaine, et ce bien au-delà des cercles strictement professionnels, certains secteurs de pointe et d'avenir se distinguent par les apports dont ils bénéficient :

La sécurité dans les transports : chaque incident ou accident (automobile, train, avion...) remarquable entraîne une batterie de processus d'analyse, de diagnostics et de réponses technologiques ou organisationnelles qui améliorent les conditions de sécurité et, accessoirement, de confort des pilotes, personnels de bord et passagers.

La concurrence sur Internet (notamment en matière de e-commerce) génère une course effrénée à l'ergonomie des sites et applications.

Les enjeux du développement durable (voir plus haut Ergonomie et RSE) sont un vecteur majeur des bénéfices apportés par l'ergonomie en termes de conditions de travail.

10- Définition de l'ergonomie :

L'ergonomie, du grec érgon (travail) et nómos (loi), est une discipline qui étudie les interactions entre l'Homme en activité et les composantes de cette activité (tâches, outils, méthodes, environnement de travail...), pour élaborer des systèmes permettant d'œuvrer dans des conditions d'efficacité, de sécurité et de confort optimales.

Par extension, l'ergonomie désigne également l'état qualitatif résultant de l'ensemble des caractéristiques du ou des systèmes optimisés.

Par nature, l'ergonomie sollicite les ressources de nombreuses disciplines relatives à l'humain : physiologie et psychologie, médecine, sociologie et anthropologie, économie et ingénierie...

11- Ergonomie et RSE :

En tant que discipline aux résultats notables en matière d'amélioration du bien-être au travail, l'ergonomie s'inscrit de fait comme un vecteur essentiel des démarches RSE. À ce titre, elle figure explicitement au rang des préconisations de la norme ISO 26000.

12- L'ergonomie en 3 dimensions :

d) Ergonomie physique

Ici, ce sont principalement les interactions physiologiques de l'Homme et de son activité qui sont concernées. Sont recherchées des améliorations dans les domaines de la posture, des manipulations, de la prise de charge, du mouvement (notamment répétitif), de la configuration du poste de travail, de la sécurité et plus globalement de la santé.

e) Ergonomie cognitive

Elle traite plus spécifiquement des aspects mentaux (intellectuels et psychologiques) de la relation opérateur/activité : perception, raisonnement, mémoire, stimuli et réponses psycho-motrices... Les améliorations recherchées touchent notamment à la performance, à la prise de décision, à la gestion des erreurs ou encore au stress.

f) Ergonomie de l'organisation :

L'ergonome organisationnel se penche prioritairement sur les problématiques structurelles des systèmes professionnels : organisation des processus et réglementation opérationnelle. Ses interlocuteurs privilégiés sont les gestionnaires des ressources humaines. Il travaille en particulier sur les thématiques d'horaires, de rythmes, de modalités d'activité (par exemple le ratio présence physique / télétravail).